



## Congés non accepté 1 mois avant

Par **guitch59**, le **31/08/2016** à **17:02**

Bonjour, Aujourd'hui j'ai fait une demande de congés pour la période du 2 au 9 octobre (donc dans un peu plus d'un mois). La direction me dit qu'elle ne peut pour le moment accepté ou refusé mon congés et que je dois attendre mi-septembre (soit 15 avant) pour avoir une réponse.

Je ne peux donc pas prévoir de voyage comme j'aimerais le faire.  
La direction est-elle dans son bon droit?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **31/08/2016** à **19:54**

Bonjour,

Normalement, c'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés sans pouvoir les modifier moins d'un mois avant la date prévue pour le départ mais suivant les modalités pratiquées dans l'entreprise, il peut vous proposer d'émettre vos préférences et devrait répondre dans un délai raisonnable à votre demande...